

Période passée sous revue: septembre 2020 à août 2021

# Assistantes médicales: rapport annuel sur les activités de la FMH

**Aisha Ahmed**

Dr.e méd., présidente des déléguées et délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

Cette année encore, notre quotidien a été marqué par la pandémie. C'est un défi pour chacune et chacun d'entre nous, de rester sans cesse au fait des dernières mesures, restrictions et directives. Heureusement, cette crise a également permis à de nouvelles idées de voir le jour et apporté des améliorations qui étaient nécessaires depuis longtemps. Nous avons expérimenté les avantages et les inconvénients de la communication numérique, et pour un grand nombre d'entre nous, adapté notre mode de travail et fixé de nouvelles priorités.

Comme vous pourrez le lire dans ces colonnes, la FMH a continué de défendre activement les intérêts des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire tout au long de la période sous revue. Comme à l'accoutumée, je commence ce rapport par les aspects en lien avec le personnel et les ressources humaines. Le Comité central de la FMH a accepté la proposition des déléguées et délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales et nommé le Dr Raphael Stolz à la vice-présidence de la délégation.

La répartition des tâches liées à la formation des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire est actuellement la suivante:

- Déléguées et délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales: Dre A. Ahmed, présidente; Dr R. Stolz, vice-président
- Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité: Dr J. Orellano, président
- Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales: Dr G. Printzen, président
- OrTra Formation professionnelle des assistantes médicales (odamed): M. Schenk/SVA, présidente; Dr G. Printzen/FMH, vice-président
- Commission de surveillance des cours interentreprises: Dr Carlos Quinto, président; Dr José Orellano, vice-président
- Les demandes adressées au Comité central de la FMH par les organes concernés sont présentées par le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH et responsable du département Santé publique et professions de la santé.
- Centre de compétences des assistantes médicales à la FMH (secrétariat): Annik Rüedi et Chiwith Baumberger

Le Centre de compétences des assistantes médicales, composé des personnes susmentionnées, se réunit désormais à intervalles réguliers, soit environ une fois par mois, pour discuter des questions et projets actuels lors d'une séance virtuelle. Cela permet d'assurer un échange régulier d'informations entre toutes les parties prenantes. Lors de ces séances, nous sommes épaulés par Barbara Weil, cheffe de la division Santé publique de la FMH, et Nils Graf, juriste au Service juridique de la FMH.

De nombreux événements ont jalonné la période sous revue, en voici un petit aperçu:

L'Assemblée des délégués de la FMH a mis en vigueur un règlement d'organisation pour les déléguées et délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales.

Par ailleurs, tous les postes vacants ont pu être pourvus; toutes les sociétés cantonales sont désormais à nouveau représentées au sein de la délégation.

Enfin, le Centre de compétences des assistantes médicales sera à l'avenir davantage associé aux questions de santé publique.

Autre projet majeur de la période sous revue: la création d'un nouveau site Internet et d'un nouveau logo pour les assistantes médicales. Le site est en ligne depuis le 1<sup>er</sup> août à l'adresse [am-suisse.ch](http://am-suisse.ch). Nous nous réjouissons de connaître votre avis; toute remarque est la bienvenue. En collaboration avec l'ARAM et la SVA, nous sommes en train de mettre à jour le modèle de contrat de travail pour les assistantes médicales et les coordinatrices en médecine ambulatoire.

Par ailleurs, la FMH a tenu à ce que l'examen pratique 2021 se tienne sous la même forme qu'avant la pandémie, ce dans tous les cantons.



## Rapports des différentes commissions

### **Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité** (Dr José Orellano)

Malgré les restrictions de la pandémie, il était essentiel que les discussions, la coordination et les décisions aient lieu en équipe. Les membres de la commission n'ayant pas pu se rencontrer physiquement, les séances de novembre 2020 et avril 2021 ont à nouveau eu lieu par vidéoconférence. Même si les séances virtuelles fonctionnent désormais très bien et que tout le monde arrive à se connecter sans aucun problème, les membres de la commission se réjouissent de pouvoir se revoir lors d'une séance en présentiel.

La Commission pour le développement de la profession et la qualité et les différentes associations ont décidé d'organiser la procédure de qualification 2021 dans un cadre normal. Les examens pratiques ont donc pu avoir lieu, dans le respect des directives de l'OFSP en matière d'hygiène et de distance, bien évidemment. Pour les examens écrits, il a été décidé de procéder comme en 2020, c'est-à-dire que les connaissances professionnelles n'ont pas été testées, mais qu'une moyenne de toutes les notes a été calculée. Ainsi, la dernière volée soumise à l'ancienne ordonnance a pu terminer sa formation dans les mêmes conditions dans l'ensemble du pays.

La mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur la formation avance bien. Les préparatifs de la première procédure de qualification (2022) sont en bonne voie. Plusieurs adaptations ont dû être faites pour que les compétences professionnelles des candidates puissent être évaluées au mieux lors de l'examen final. La com-

mission d'examen prévoit d'organiser les cours pour les cheffes expertes et chefs experts début novembre 2021 avec la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), puis la formation des expertes et experts aux examens.

D'entente avec les organes de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), les dispositions d'exécution de la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience seront encore davantage adaptées aux standards actuels pour pouvoir entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au moment de tester les examens blancs pour la procédure de qualification 2022, nous avons constaté qu'il fallait encore adapter les dispositions d'exécution de la procédure de qualification avec examen final, de façon à mieux intégrer les bases médicales.

La question de la dénomination de la profession n'a pas fini de susciter le débat au sein de la commission. Dans l'ensemble de la Suisse, il est courant que des personnes issues d'autres professions de la santé qui travaillent dans des cabinets soient employées dans la fonction d'assistante médicale.

Un autre débat récurrent concerne l'offre des différentes écoles dans le domaine de la formation initiale des assistantes médicales. Le libre marché laisse une grande marge de manœuvre à ces institutions, qui proposent ainsi ce qui leur semble le mieux correspondre

aux besoins. Or, si elles enseignent bien les compétences et objectifs prévus par l'orfo, le nombre de leçons n'est souvent pas suffisant pour tout couvrir.

Ces institutions s'adressent régulièrement à nous pour que certains sujets, par exemple la prise de clichés en radiologie conventionnelle élargie, soient repris dans la formation initiale. Or, selon le SEFRI comme l'OFSP (division Radioprotection), il n'est pas autorisé d'enseigner ces sujets au cours de la formation initiale, confor-

mément à l'ordonnance sur la formation en radioprotection.

En Suisse alémanique, la SVA a remanié la documentation de formation, qui est à présent disponible sur son site Internet à l'adresse [www.sva.ch](http://www.sva.ch). La FMH tient à la remercier d'avoir mis cette documentation à disposition gratuitement.

Je remercie également l'ARAM et la SVA pour la bonne collaboration.

---

### **Formation complémentaire: rapport de l'OrTra Formation professionnelle des assistantes médicales (odamed) (Dr Gert Printzen)**

A l'instar des années précédentes, les examens obligatoires pour les coordinatrices en médecine ambulatoire ont eu lieu en novembre et en juin. Cette formation continue de susciter un grand intérêt. Le 24 novembre 2020, 52 candidates en orientation clinique et 107 candidates en orientation gestion se sont présentées à la onzième session d'examen, dont 29 en rattrapage et 1 qui avait déjà réussi une première orientation.

Sur ces 159 candidates, 113 ont réussi l'examen, ce qui représente un taux de réussite de 71%. Cela signifie néanmoins que 29% des candidates (= 46) ont malheureusement échoué, dont 13 en rattrapage.

Le 29 juin 2021, 117 candidates, dont 25 en rattrapage, se sont présentées à la douzième session d'examen. Sur ces 117 candidates, 76 ont réussi l'examen; 41 ont malheureusement échoué, dont 11 en rattrapage. Les 41 candidates ayant échoué et 3 autres candidates ont passé un deuxième examen. Suite à cela, la commission a finalement confirmé l'échec des 41 candidates.

Les prochaines sessions auront lieu le 23 novembre 2021, le 28 juin 2022 et le 29 novembre 2022. A notre

grande satisfaction, 145 personnes se sont déjà inscrites à la treizième session du 23 novembre 2021 (63 en orientation clinique et 81 en orientation gestion), dont une personne francophone et deux italophones.

Les finances de l'odamed sont équilibrées, et la mise en œuvre de ce nouveau cursus est couronnée de succès. Il reste encore à optimiser les processus et le site Internet [www.odamed.ch](http://www.odamed.ch) en l'élargissant aux trois langues nationales, et à accréditer de nouveaux prestataires ainsi que de nouveaux modules.

Nous recherchons encore des expertes et des experts dans les trois langues nationales; toute personne intéressée est invitée à s'annoncer au secrétariat. Les expert-e-s seront préparés à leur tâche spécifique de manière appropriée.

Durant l'année en cours et vraisemblablement encore l'année suivante, le règlement d'examen fera l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'une révision. La commission en charge de l'assurance-qualité a mis sur pied un groupe de travail et nous nous en réjouissons.

---

### **Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales (Dr Gert Printzen)**

L'année écoulée restera certainement longtemps dans les mémoires! Même si la Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales s'est consacrée avec la même énergie que les années précédentes à l'élaboration des documents d'examen de 2021, elle a subi de plein fouet le coronavirus et les restrictions liées à la pandémie. La conception d'un examen uniforme pour toute la Suisse et «en ligne» a constitué un défi supplémentaire.

Les leçons tirées de la procédure de qualification 2020, déjà entrée dans les annales compte tenu de la pandé-

mie, nous avaient incités à réfléchir à informatiser la procédure, surtout aussi dans la perspective de mettre en œuvre la nouvelle ordonnance de janvier 2019 axant désormais la formation sur les compétences professionnelles. Le nouveau concept d'examen adopté cette année est innovant et permettra aux cantons de proposer les prochaines procédures de qualification aussi bien à distance que sur place.

Si ce concept n'a pas encore pu être mis en œuvre pour la procédure de qualification 2021, nous sommes au moins arrivés jusqu'en juillet de cette année, et donc

pendant l'exercice passé sous revue, à finaliser une série d'examens blancs électroniques pour la procédure de qualification 2022, que nous avons pu tester avec succès dans quelques cantons.

En dépit des règles d'hygiène et des autres prescriptions imposées en 2021, 1019 personnes se sont présentées aux examens, soit un nombre légèrement inférieur à 2019 (1057). L'aperçu général des notes montre que les personnes ayant obtenu un résultat insuffisant étaient cependant moins nombreuses qu'en 2019 (75 = 7,4% contre 99 = 9,4%), alors que l'examen de cette année était plutôt difficile. La compilation des résultats

s'est une fois de plus avérée fastidieuse, étant donné que les données des cantons n'ont pas toutes été disponibles au même moment. Cela devrait considérablement se simplifier avec la version électronique de la prochaine procédure de qualification.

A l'instar des années précédentes, les tâches relatives aux examens ont également été considérables durant l'année sous revue et n'auraient pas pu être menées à bien sans l'investissement important de toutes les personnes impliquées. Je les remercie ici très chaleureusement de leur engagement hors du commun et particulièrement constructif!

### Formation des assistantes médicales

En 2021, 1019 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale. Parmi elles, 75 candidates (7,4%) n'ont hélas pas réussi les examens.

### Office de conciliation

Durant la période sous revue, aucune nouvelle demande de conciliation n'a été déposée auprès d'A. Kummer, avocat et notaire, chargé des conciliations pour la Suisse alémanique, et aucune affaire n'est en cours.

### En conclusion

Cette année, nous avons voulu organiser l'assemblée annuelle des déléguées et délégués aux questions des assistantes médicales sous la forme plus interactive d'un World Café et discuter des thèmes actuels du domaine des assistantes médicales dans un cadre plus vivant. Nous avons donc demandé aux déléguées et

délégués de répondre au préalable aux questions suivantes:

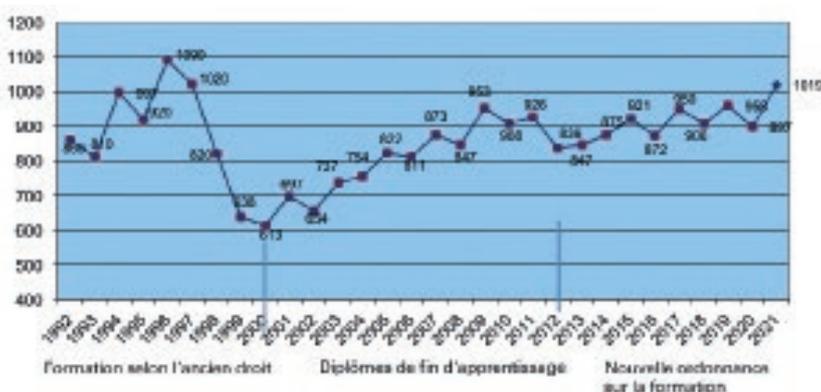
- De manière générale, qu'attendez-vous de cette assemblée ?
- Avez-vous des souhaits/points spécifiques que vous souhaitez approfondir ?
- Y a-t-il des thèmes de votre société cantonale que vous aimeriez discuter au sein de l'assemblée?
- Avez-vous des idées sur le développement et le financement de la profession d'assistante médicale/coordinatrice en médecine ambulatoire pour continuer activement de la maintenir ?
- Comment mettez-vous en avant la profession d'assistante médicale dans votre canton ?

Le Word Café était animé par Barbara Weil. Nous vous informerons séparément des idées, suggestions et conclusions qui ont émergé à cette occasion.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien en faveur des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire: responsables des différentes commissions et membres de la délégation, mais aussi et surtout les formatrices et les formateurs, les enseignantes et les enseignants des écoles professionnelles et les associations professionnelles. Un merci particulier à Annik Rüedi et Chiwith Baumberger, qui font preuve d'une grande motivation et d'un grand engagement au sein du Centre de compétences des assistantes médicales.

**Crédits photo**  
iStock.com/Authentic Images

Dre méd. Aisha Ahmed  
Présidente des déléguées et délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales  
Nussbaumstrasse 29  
CH-3000 Berne 16  
mpa[at]fmh.ch



En 2021, 1019 assistantes médicales se sont présentées à l'examen.